

Tension entre les éditeurs et la RTBF

MÉDIAS La presse écrite veut une consultation publique autour du décret RTBF

Nouvelle poussée de fièvre dans le conflit entre les éditeurs de presse écrite et la RTBF. Les Journaux francophones belges (JFB) ont dénoncé lundi le « passage en force » du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire voter mardi en commission des médias du Parlement une modification du décret portant statut de la RTBF.

« Ce texte a été déposé vendredi en fin de journée. Le gouvernement s'apprête à le faire passer en catimini alors que la Commission européenne a demandé qu'il fasse l'objet d'une consultation publique », réagit le président des JFB, Daniel Van Wylick.

Ce décret a été réécrit à la demande de la Commission européenne en réaction à une plainte des éditeurs. Malgré certains progrès, ces derniers continuent à estimer le texte imbuvable. « Il y a eu des avancées, reconnaît Margaret Boribon, secrétaire générale des JFB. Mais en ce qui concerne la délimitation du périmètre éditorial de la RTBF sur internet, c'est totalement insuffisant ».

L'obligation pour la chaîne publique de se limiter sur internet aux seuls articles liés à ses reportages TV ou radio est jugée beaucoup trop floue. « La presse doit réussir à faire payer l'information sur le Net, mais comment peut-elle le faire si dans le même temps, la RTBF donne tout en gratuit grâce à l'argent public ? »

L'introduction par ce décret d'une procédure obligeant la RTBF à organiser une consultation publique avant le lancement de tout nouveau service d'importance ne rassure pas non plus les éditeurs. « Le seuil fixé pour juger qu'il s'agit d'un service important (son coût doit être supérieur à 3 % de la dotation) est trop haut. La RTBF s'apprête à lancer un portail d'information de proximité avec les télé locales qui va faire très mal à toute la presse régionale, mais l'investissement est bien en dessous de ce seuil ».

Pour Margaret Boribon, il est temps que le monde politique rétablisse un équilibre entre secteurs public et privé sur le marché. « Je suis scandalisé de la récupération politique de Charlie Hebdo alors que, dans le même temps, on utilise l'argent public pour détruire les médias privés ».

Au cabinet du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, on ne comprend pas la réaction des éditeurs. « Nous ne faisons qu'aménager la législation en fonction de la décision de la Commission européenne, explique son porte-parole. On ne va quand même pas organiser une consultation publique sur une décision de la Commission ! »

De leur côté, les JFB préviennent : « Si ce texte est voté, nous nous tournerons à nouveau vers l'Europe et nous irons devant la Cour constitutionnelle ». ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER